



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

91006

Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 99 202 647 325

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :
48 RUE LA FONTAINE
91540 MENNECY

Numéro FIP : 910 14 76 4230858789 4

Référence de l'avis : 20 91 A095790 86

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2020

Date de mise en recouvrement : 31/07/2020

MME PATRY STEPHANIE JEANNE
ODETTE
48 RUE LA FONTAINE
91540 MENNECY

Somme qui vous est remboursée

645,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

SIP CORBEIL
SAID 2EME SECTEUR
21 BIS RUE FERAY
91108 CORBEIL ESSONNES CEDEX

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2020 sur le compte bancaire suivant :

FR76 3000 3006 970X XXXX XXX2 380

Identifiant de la banque : SOGEFRPP

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :
Nombre de parts :**

**26 542
2,50**

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 06 99 202 647 325

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 1 / 3

Déclarant 1 - Nom de naissance : PATRY

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D	T			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				2,50
IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1		Enfant(1)
Déduction minimale.....				864
Salaires, pensions, rentes nets.....				- 441
BNC pro., régime spécial, déclarés.....	30500			423
Abattement ⁶	- 10370			
BNC pro., régime spécial, nets.....	20130			
BNC pro., régime spécial, total foyer fiscal.....				20130
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets.....				5961
Revenu brut global.....				
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				26514
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	28
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				
Décote.....				- 190
				190
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Montant de la réduction d'impôt.....	2	2	0	- 0
Total des réductions d'impôt²⁰.....				0
Impôt proportionnel.....				+ 4
Impôt total avant crédits d'impôt.....				4
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	Montant déclaré	Montant retenu		
Dépenses d'équipements aide aux personnes.....	4	4		- 4
Montant du crédit d'impôt calculé.....	350	350		- 140
Dépenses pour la transition énergétique de l'habitation principale.....	350	350		
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 105
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 245
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENTS SOCIAUX**Détail des revenus**

	CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets ⁴⁵	5961	5961	
BASE IMPOSABLE.....	5961	5961	
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....	578	447	
Total des prélèvements sociaux nets.....		1025	

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2020.....

405

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :**IMPOT SUR LE REVENU**

Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :	-	245
Acomptes prélevés en 2019 sur votre compte bancaire :	-	1425

Solde d'impôt sur les revenus 2019 :.....**- 1670****PRELEVEMENTS SOCIAUX**

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :	CSG-CRDS	PSOL
	578	447

Solde des prélèvements sociaux 2019 ⁵³:**1025**

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

645

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....	26542
--	--------------

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹	28
--	----

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

Plafond total de 2018.....

Déclar. 1
20075

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....

3862

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

+ 8436

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 06 99 202 647 325

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 3 / 3

>>> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....

+ 3973
+ 4052
= 20323

Plafond pour les cotisations versées en 2020.....

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401